

Les évolutions à venir du crédit d'impôts si vous choisissez le Label BBC

Depuis 2007, tous contribuables qui achètent un bien immobilier et qui en fait sa résidence principale bénéficient d'un crédit d'impôt équivalent à 40% des intérêts qu'ils payent la première année puis 20% les quatre années suivantes.

Depuis janvier 2009, les logements labélisés BBC bénéficient quant à eux de 40% de crédit d'impôt sur 7 ans.

A compter de 2010 pour les logements achetés neufs, s'ils ne sont pas BBC, le crédit d'impôt sera limité à 30% la première année et 15% les quatre suivantes.

En 2011 les taux baisseront de 5% soit respectivement 25% pendant 1 an puis 10% pendant 4 ans. Idem pour 2012 ou les taux seront de 15% pendant 1 an puis 5% pendant 4 ans.

Pour 2013 le crédit d'impôt est supprimé si le logement n'est pas BBC. Durant toutes ces années pour creuser l'écart, si le logement est BBC, le crédit d'impôt sera de 40% pendant 7 ans. Pour les logements anciens à priori les taux seraient maintenus à 40% pendant 1 an et 20% pendant 4 ans.